

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

DEPARTEMENT DE LA
SEINE MARITIMEEXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

Délibération n° **DEL2020_12_2_6**
 Intitulé : **TARIFS DE LA MEDIATHEQUE**
Culture et sport - Médiathèque - Tarifs

*

L'an deux mille vingt, le dix sept décembre, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gerard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 11 décembre 2020. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 11 décembre 2020.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 39 Représentés : 4

Présents :

Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Jacques CAHARD, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Lionel GAILLARD, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Alain LOPEZ, Monsieur Pascal LEBORGNE, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BOS, Monsieur Gilles COTTEY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Florian LEMAIRE, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Madame Dominique TALADUN, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE

Absents :

Monsieur Raphael DIRAND, Madame Marie Claude HERANVAL, Monsieur Jean Francois LE PERF

Absents représentés :

Madame Stephanie ETIENNE donne pouvoir à Monsieur Didier TERRIER, Monsieur Vincent LEMETTAIS donne pouvoir à Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Mario DEMAZIERES donne pouvoir à Madame Odile DECHAMPS, Madame Yvette DUBOC donne pouvoir à Monsieur Francis ALABERT

Administration:

Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, Monsieur Mick LEROY, Monsieur Sébastien DUARTE

Monsieur Alain LOPEZ est nommé secrétaire de séance.

*

Monsieur Dominique MACE soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

S'inscrivant dans une démarche active de développement de ses missions, la médiathèque ambitionne de rendre ses services accessibles à tous les publics. En multipliant ses actions d'animation culturelle, d'accueils de groupes scolaires, de groupes d'enfants ou d'adultes en situation de handicap, la médiathèque constitue un lieu de culture, d'information et de vie.

En décembre 2019, la gratuité des inscriptions à la médiathèque a été adoptée à l'unanimité par le Conseil communautaire pour l'année 2020. En effet, ayant été constaté qu'une tarification, aussi modeste soit-elle, pouvait représenter un frein financier, voire une barrière symbolique, pour certaines personnes désirant accéder aux services de prêt de la médiathèque pour les documents physiques et numériques, il a été proposé une inscription gratuite pour tous et toutes, habitant ou non la Communauté de communes Yvetot Normandie.

A l'image d'autres collectivités ayant fait le choix de la gratuité, la médiathèque Guy de Maupassant a déjà enregistré une hausse sensible de personnes inscrites, de l'ordre de 4,66%, et ce, en dépit des circonstances exceptionnelles liées au contexte sanitaire de 2020. D'autre part, le bénéfice de cette décision a aussi été de libérer du temps de travail pour les agents en charge de la gestion administrative, ce qui leur a permis de remplir d'autres missions, notamment l'accueil des publics dans les espaces de la médiathèque. Enfin, cette action a permis de participer au rayonnement de la collectivité et de sa médiathèque, en facilitant l'accès à la culture et à l'information de tous et toutes, quels que soient leurs revenus.

C'est pourquoi,

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

Millésime : 2020 - Feuillet n° _____

vu le Code général des collectivités territoriales,
 considérant le rapport présenté,
 considérant que le projet

A reçu un avis favorable en Commission Culture du 26/11/2020
 A reçu un avis favorable en Bureau du 08/12/2020

Article unique – De décider, qu'à partir du 1^{er} janvier 2021, et tant qu'aucune autre délibération concernant les tarifs ne soit adoptée, que les tarifs de la médiathèque seront les suivants :

- Gratuité de l'inscription annuelle
- Photocopies et impressions Noir et Blanc : 0,20 €
- Photocopies et impressions Couleurs : 0,50 €
- Prêt entre médiathèque : 12€
- Pénalité pour retard par semaine : 1 €
- Amende pour poursuite en perception : 10 €
- Renouvellement de carte perdue : 2 €

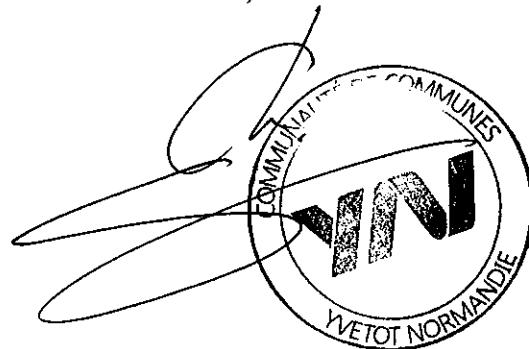
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
 Monsieur le Président, Gérard CHARASSIER



Envoyé en préfecture le 18/12/2020

Reçu en préfecture le 18/12/2020

Affiché le



ID : 076-247600620-20201217-DEL2020_12_2_6-DE